



**CONSEIL DE QUARTIER DE VANIER
CONSEIL D'ADMINISTRATION
18 OCTOBRE 2022**

Procès-verbal de la 8e assemblée ordinaire du Conseil d'administration du Conseil de quartier de Vanier, tenue le mardi, 18 octobre 2022 à 19 h 00, au bureau d'Arrondissement des Rivières, salle RC-26, au 330, salle RC-26 rue Chabot, QUÉBEC (Québec) G1M 3J5.

PRÉSENCES :

Mme Nicole Laveau	Présidente
Reynald Pelletier	Vice-président
M. Mahamadou Sissoko	Trésorier
M. André Garon	Administrateur
M. Jean-Noël Ouisse	Administrateur
Mme Jacynthe Fortin	Administratrice
M. Mathieu Legrand	Administrateur
Gemma Drouin	Secrétaire

Alexandra Mauger	Conseillère en consultation publique Service de l'interaction citoyenne – Ville de Québec
------------------	--

ABSENCE :

Aucune

INVITÉS :

Aucune

ASSISTENT ÉGALEMENT À CETTE RENCONTRE :

- Renée Poulin Secrétaire de soutien
- Alicia Despins Conseillère municipale – District de Vanier-Duburger

Six (6) membres du public assistent également à la rencontre.

IL Y A QUORUM

ORDRE DU JOUR
DE LA 8^{ème} ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CONSEIL DE QUARTIER DE VANIER
20 octobre 2022, 19 h 00

Bureau d'arrondissement des Rivières, salle RC-26
330, rue Chabot, QUÉBEC (Québec) G1M 3J5

- | | | |
|----|--|---------|
| 1. | Ouverture de l'assemblée | 19 h 00 |
| 2. | Lecture et adoption de l'ordre du jour | 19 h 05 |
| 3. | Période de la conseillère municipale | 19 h 10 |
| 4. | Période de questions ou commentaires des citoyens | 19 h 20 |
| 5. | Enjeux de quartier
5.1 – Résolution sur la Vision de la mobilité active
5.2 – Commentaire sur la version finale du PPU Hamel-Laurentien
5.3 – Projet de Maison de quartier dans Vanier (embryonnaire) | 19 h 30 |
| 6. | Comités
6.1 – Comité-conseil – « Mon environnement, ma santé » (Nicole)
6.2 – Table de concertation Vélo (Jean-Noël)
6.3 – Table de mobilité des quartiers centraux.
6.4 – Conseils d'établissement de l'École Sans-Frontières (Nicole),
l'École Notre-Dame-du-Canada (Nicole),
l'École secondaire Vanier (Mahamadou)
6.5 – Projet parc sur le stationnement de Christ-Roi (Jacynthe)
6.6 – Projet Aînés et demande d'un projet d'initiative (Jacynthe)
6.7 – Projet Sécurité routière pour (Nicole et Jean-Noël)
6.8 – Vanier 2040 (Nicole) | 19 h 45 |
| 7. | Fonctionnement
7.1 – Adoption du procès-verbal du 20 septembre 2022 et suivi.
7.2 – Correspondance.
7.3 – Trésorerie.
<ul style="list-style-type: none">• Solde bancaire au 20 septembre 2022
7.4 – Paiement des services de secrétariat | 20 h 00 |
| 8. | Levée de l'assemblée | 20 h 30 |

Nicole Laveau, Présidente

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Nicole Laveau remercie les gens d'être présents en ligne et dans la salle.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Nicole Laveau effectue la modification suivante à l'ordre du jour :

Point no 5.4 – Projet de réaménagement de la rue Monseigneur-Plessis

Point no 7.5 – Résolution du comité VERDI.

SUR UNE PROPOSITION DE MME GEMMA DROUIN ET SECONDÉE PAR M. MAHAMADOU SISSOKO, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

ADOPTÉ

3. PÉRIODE DE LA CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Concernant l'aménagement d'un nouveau feu de circulation sur le boulevard Wilfrid-Hamel, Mme Alicia Despins présente une image sur ce nouveau feu de circulation. Il y a un îlot de refuge piéton. Ce feu sera installé d'ici la fin de l'année, car il y a une période de transition à cause d'enjeux d'approvisionnement pour certains équipements et Hydro-Québec se donne un délai de trois mois pour rendre le feu de circulation opérationnel. Cela pourrait se terminer à l'hiver.

Mme Laveau demande s'il s'agit d'un feu piétonnier identique à celui devant l'École secondaire Vanier. Cette initiative fait suite au décès survenu plus tôt dans l'année et surtout à l'idée générale de sécurité routière sur le boulevard Wilfrid-Hamel.

Mme Laveau mentionne que ce feu de circulation sera très apprécié par beaucoup de gens et elle est surprise de la rapidité de l'acceptation, la réalisation et l'installation de ce feu.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS OU COMMENTAIRES DES CITOYENS

Un citoyen présent mentionne qu'il habite le quartier de Vanier depuis un an. Il est déçu par le service offert dans Vanier en termes de service d'autobus et de Communauto. Le service de vélo est en développement, mais il n'y a aucun vélo dans Vanier.

Mme Laveau demande si cela est dans le projet qu'il y ait des vélos que l'on puisse louer un peu partout dans Vanier.

Mme Despins est affirmative à ce sujet. Le service de vélo est en déploiement depuis plusieurs années et on est à « l'an 2 ». Il s'en vient dans Vanier, mais elle n'a pas d'échéance précise. Pour la mobilité, elle mentionne la vision et la consultation de la mobilité active, plus qu'il y aura de gens de Vanier qui émettront des commentaires, des questions, leurs besoins, le quartier de Vanier sera davantage priorisé dans le déploiement, parce que, comme quartier, cela laisse à désirer. Les citoyens ont jusqu'au 25 octobre 2022 pour le faire en ligne, en ce qui concerne la vision de la mobilité active.

Mme Alexandra Mauger mentionne que des fonctions ont été ajoutées expressément dans le PPU Hamel-Laurentien pour l'ajout de Communauto.

M. Mathieu Legrand mentionne qu'il désire inciter les gens à y participer. Également, il invite les gens à venir à la Ruche Vanier et interpeller les élus. C'est un vrai problème de mobilité active.

5. ENJEUX DE QUARTIER

5.1 – Résolution sur la vision de la mobilité active

Mme Laveau fait la lecture de la résolution proposée.

« Le conseil de quartier de Vanier tient à souligner son grand intérêt quant à la Vision de mobilité active 2022-2027 développée par la Ville de Québec. Nous appuyons la ville dans cette démarche et nous souhaitons vivement en voir les bénéfices auprès de la population.

- Considérant que la vision de mobilité active prend en compte les aménagements aux abords des corridors scolaire à partir de 2024,
- Considérant que les récents aménagements aux abords des écoles primaires du quartier de Vanier **n'ont pas été dotés de pistes cyclables sécuritaires pour les enfants** (rues Champagnat & Beaucage) **malgré nos demandes en ce sens**,
- Considérant que le réseau cyclable dans le quartier de Vanier n'est pas continu et que les bandes cyclables n'offrent pas un sentiment de sécurité suffisant pour inciter les déplacements actifs,
- Considérant que le Corridor Vélo Cité à destination de Lebourgneuf connectera probablement le Boulevard Pierre-Bertrand à la Rivière Saint-Charles, laissant de côté la majorité de la zone habitée du quartier en ce qui concerne les déplacements vers le centre-ville,
- Considérant **la forte augmentation de population à venir pour la prochaine décennie** sur le pôle Fleur-de-Lys ainsi qu'au sud du Boul. W.-Hamel,
- Considérant que les connexions avec les quartiers limitrophes sont compliquées, aussi bien pour les piétons que pour les cyclistes, du fait des obstacles physiques (boulevards, autoroutes, voie ferrée),
- Considérant l'intersection Wilfrid-Hamel / Marie-de-l'Incarnation / Plante représente un danger pour les déplacements actifs, (Référence : notre résolution no 22-CA-029).

22-CA-062

SUR UNE PROPOSITION DE MME GEMMA DROUIN ET D'UMENT APPUYÉE PAR MME JACYNTHÉ FORTIN, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT que le Conseil de quartier de Vanier recommande à la Ville de Québec de :

1. Concevoir des aménagements cyclables sécuritaires pour les enfants aux abords des deux écoles primaires dans le quartier de Vanier, afin de favoriser les déplacements actifs et ce, le plus tôt possible,
2. Prendre en compte la proposition de réseau cyclable suggéré par le Conseil de Quartier de Vanier (décembre 2021),

3. Considérer la traversée de la Passerelle des trois Sœurs et les rues Bourdages & Monseigneur-Plessis comme un axe majeur de déplacement actif entre la zone résidentielle du quartier et le centre-ville,
4. Consulter le Conseil de Quartier de Vanier quant aux projections du réseau dans notre quartier, afin de le développer en fonction des besoins des résidents du quartier,
5. Réaménager l'intersection Wilfrid-Hamel / Marie-de-l'Incarnation / Plante en prenant soin de consulter et de vivement considérer les personnes les plus vulnérables. »

ADOPTÉ

À cette intersection, M. Raynald Pelletier mentionne que le temps de traverse n'est pas assez long. Il fut sur place pendant une demi-heure. Grâce à son fauteuil roulant, il peut traverser plus vite. Par contre, les personnes âgées, les gens en marchette, le délai est très serré pour les personnes âgées qui ont beaucoup de difficultés. Il a déjà vu des endroits avec un délai de 35 secondes. il faudrait avoir 10 secondes de plus.

Il mentionne qu'il pourrait y avoir une résolution lors de la prochaine assemblée, concernant le temps alloué pour les feux de piétons. Mme Laveau demande à M. Pelletier d'écrire la résolution sur le temps de traverse pour la prochaine assemblée.

Mme Mauger mentionne qu'il s'agit de la résolution no 22-CA-029. Elle a envoyé la réponse en date du 4 octobre 2022. Mme Laveau tient à conserver la résolution telle quelle.

5.2 – Commentaires sur la vision finale du PPU Hamel-Laurentien

À la suite de la sortie du document de la démarche de consultation publique, Mme Laveau s'est attardée sur l'annexe 2, soit par sujet ou des mémoires et des grands thèmes. Elle a fait un lien avec les thèmes abordés dans le mémoire du Conseil de quartier de Vanier.

Pour le bénéfice de l'assemblée, Mme Laveau fait la lecture des commentaires.

Ces observations se limitent **aux principales demandes faites par le CQ Vanier** et les modifications du projet initial du PPU (en référence avec l'Annexe 2) :

Grands logements	Sur tout le territoire couvert par le PPU, 20% des grands logements situés au rez-de-chaussée et accessible de l'extérieur.
Terrain Hydro-Québec	Revenir au zonage industriel.
<i>N.B. : Mme Mauger mentionne que l'usage industriel classique a été conservé. Pour le terrain de l'Hydro-Québec, Mme Laveau mentionne que la Ville a gardé le I1, mais on a retiré le I2. Mme Mauger mentionne que cet endroit était prévu pour la haute technologie; cela a été enlevé.</i>	

	Donner une vocation Parc et espace vert incluant des usages communautaires au corridor nord-sud.
<i>N.B. : Mme Laveau demande ce que signifie « usage communautaire », car c'est très ambigu. Quand on parle de vocation « Parc et espace vert », M. Mathieu Forget demande s'il cela est situé sur la zone tampon? Mme Mauger répond que c'est sous la ligne d'Hydro-Québec. Il est impossible de construire entre les résidences parce que terrain est clôturé. Il y a des demandes pour des jardins communautaires.</i>	
Densification, hauteur	<p><u>Au sud du boulevard Wilfrid-Hamel</u> Limiter la hauteur à 6 étages. Au-delà du 4^e étage, exiger un retrait d'au moins trois mètres. Rendre une sur-hauteur d'au plus 8 étages conditionnelle à l'approbation.</p> <p><u>À l'ouest de Soumande</u> Limiter la hauteur à 4 étages. Rendre une sur-hauteur d'au plus 6 étages conditionnelle à l'approbation.</p>
Stationnement	Pour les secteurs au sud du boulevard Wilfrid-Hamel, modifier le type de stationnement pour « urbain dense ».
<i>N.B. : Mme Laveau demande ce que veut dire les termes « urbain dense »? Il s'agit du ratio des cases de stationnement qu'on veut exiger. Un courriel en réponse à cette question a été envoyé par Mme Mauger le 24 octobre 2022.</i>	
Réseaux cyclables et piétonnier	<p>Ajouter un lien aussi direct que possible dans l'axe Wilfrid-Hamel, dans l'emprise ou parallèlement à la rue. Identifier les opportunités d'ajouter d'autres liens cyclables. Ajouter un lien continu au sud de la voie ferrée entre la rue Plante et le boulevard Pierre-Bertrand.</p>
<p>Proposer une ou des rues piétonnes estivales ou permanentes ??? Demander une présentation de la Ville sur les rues partagées saisonnières, les rues piétonnes, les rues conviviales</p>	

Mme Laveau mentionne que la Ville de Québec pourrait nous informer quelles sont les rues piétonnes, conviviales, etc., afin d'avoir une bonne idée des différentes appellations de rues. Le Conseil de quartier pourrait penser procéder à une réflexion intelligente.

22-CA-063

SUR UNE PROPOSITION DE MME JACYNTHÉ FORTIN ET SECONDÉE PAR M. MAHAMADOU SISSOKO, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de demander à la Ville de Québec d'avoir une présentation sur les rues partagées, saisonnières, piétonnes et conviviales lors d'une de nos prochaines réunions publiques.

ADOPTÉ

22-CA-064

Considérant que l'adoption du PPU Hamel-Laurentien aura un impact très important sur notre milieu de vie dans le quartier pour les zones touchées et ce, pour plusieurs années,

Considérant la forte augmentation de la population dans ces zones,

Considérant que dans le passé, les résidents de Vanier ont vécu beaucoup de frustrations, causées par les demandes de dérogation de la part des promoteurs,

Considérant que le développement dans le quartier à venir est sans précédent en termes de densification, tout particulièrement au sud du boulevard Wilfrid-Hamel,

SUR UNE RÉOLUTION PROPOSÉE PAR M. ANDRÉ GARON ET DÛMENT APPUYÉE PAR MME GEMMA DROUIN, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Conseil de quartier de Vanier recommande à la Ville de Québec de :

- Tenir au moins une séance de consultation des résidents de proximité s'il y a demande de dérogation et de changement de zonage et pour favoriser une meilleure acceptabilité sociale dans le milieu de vie, même si ces demandes transigent auprès du CUCQ, pour favoriser une meilleure acceptabilité sociale dans le milieu de vie, et
- Informer le Conseil de quartier de Vanier de ces changements,

Même si la Loi ou les règlements n'y oblige pas, afin de favoriser une meilleure acceptabilité sociale de chaque projet.

ADOPTÉ

Mme Alexandra Mauger mentionne que les consultations sont toujours prévues. Il y a une directive très claire qui précise que toutes les dérogations mineures sont soumises au Conseil d'Arrondissement. Mme Nicole Laveau mentionne qu'elle n'a jamais reçu les dérogations. Donc, le Conseil de quartier n'est pas consulté ni informé sauf si nous assistons aux assemblées du Conseil d'arrondissement. **Mme Mauger va s'informer auprès de ses collègues à ce sujet.**

M. Garon est d'avis que c'est la partie de Vanier qui risque de devenir l'endroit où il y aura la plus grande concentration d'édifices en hauteur dans la Ville de Québec. Actuellement, sur la rue Monseigneur-Plessis, un projet pour Bourdages, il y a déjà un projet en cours sur Monseigneur-Plessis / Hamel. Les édifices sont littéralement cordés. Il s'inquiète que l'endroit devienne un îlot de chaleur énorme.

Dans la résolution, on pourrait ajouter un « attendu » qui dit que l'enjeu de développement est sans précédent pour le quartier de Vanier. Ce sera intéressant de suivre ce développement. Le projet au coin de Monseigneur-Plessis et Hamel prévoit des surhauteurs. Il ne peut dire le nombre d'unités de logement prévu. Le quartier de Vanier a été « échaudé » à ce sujet.

Mme Laveau mentionne que la Ville a ajouté ce genre de commentaire à la page 48 du Rapport. Avec le PPU, cela tombera dorénavant auprès du Conseil d'urbanisme et de conservation de Québec (CUCQ).

M. Raynald Pelletier demande s'il y a des cases de stationnement pour les gens à mobilité réduite. Il faudrait y penser, car il y a un pourcentage à respecter. Il faudrait que cela soit commenté.

M. Mathieu Forget mentionne qu'il y a des normes qui s'appliquent en fonction des ratios. Il y a déjà des cases de stationnement pour les personnes handicapées, ainsi que pour les nouvelles constructions.

Mme Mauger mentionne que l'idée derrière de ce qui est envisagé pour ce secteur, c'est d'avoir plus de transport en commun, plus facile pour le déplacement actif. C'est dans cette perspective que les ratios sont revus à la baisse. Elle mentionne que cela fait partie des perspectives de mobilité.

5.3 – Projet de Maison de quartier dans Vanier (embryonnaire)

Mme Nicole Laveau lit un extrait de l'infolettre du mois d'octobre de la Ruche Vanier sur ce projet :

« Le 26 septembre dernier s'est tenue l'assemblée de la Table de quartier Vanier. Hormis les travailleurs.euses et stagiaires de La Ruche Vanier, c'est quelques 34 représentants.tes de 28 organisations ainsi que 4 citoyens.nes membres de La Ruche Vanier qui ont participé à cette rencontre. Il s'agit de la plus forte affluence de toute l'histoire de la Table de quartier Vanier! Clairement, nous avons le goût de nous rassembler et de passer un bon moment ensemble.

Nous avons profité de cette rencontre pour dévoiler plusieurs primeurs concernant la Maison de quartier, projet que La Ruche Vanier réalise en collaboration avec six autres partenaires, soit le département de psychoéducation de l'UQTR (campus Fleur de Lys), la Société culturelle de Vanier / La Chapelle Spectacles, Alphabelle Vanier, le Centre d'action bénévole de Québec, Parkinson Région Québec Chaudière-Appalaches et le Service d'aide à l'adaptation des immigrants et immigrantes. À la suite de la présentation du projet par notre collègue France Lalancette (chargée de projet) les participants ont été appelés à formuler leurs réactions. La pertinence des commentaires émis aura un effet certain sur le déroulement des prochaines activités de projet. Mentionnons entre autres la consultation des citoyens et citoyennes de Vanier qui devrait débuter une fois la possibilité d'acquisition d'un terrain confirmée, idéalement dès cet automne. Merci à tous les participants et participantes d'avoir contribué à la richesse des échanges! »

Mme France Lalancette, la chargée de projet à La Ruche Vanier, intervient pour nous faire part que cette présentation était prématurée, toutes les ficelles ne sont pas attachées. La présidente, et représentante du Conseil de quartier de Vanier auprès de la Table de quartier de Vanier, souhaitait par ce geste de démontrer un intérêt pour ce projet en faisant « un rapport sommaire ».

D'autres interventions de la part du public sont échangées, dont M. Alain Trudel où il nous rappelle qu'il y a existé un tel projet entre Trudel Immeubles et La Ruche Vanier jusqu'au début 2022.

5.4 – Projet de réaménagement de la rue Monseigneur-Plessis

Mme Laveau fait la lecture de la résolution :

Commentaire de la séance de consultation du **projet de réaménagement de la rue Mgr-Plessis**, le 26 septembre 2022.

Deux administrateurs du CQ Vanier étaient présents sur place et deux autres en mode virtuel. Lors de la partie de la discussion pour la sélection du choix du scénario préféré, il y avait une très grande différence entre les 2 modes :

Sur place, nous étions regroupés par table ronde d'environ 6 personnes

En mode virtuel, il n'y avait qu'un seul groupe de + 25 personnes.

Or, dans le cadre de la discussion entre les participants du mode virtuel, il n'y a pas eu beaucoup d'accès à la discussion.

Pourquoi n'y a-t-il pas eu 2 ou 3 groupes en mode virtuel qui auraient pu être formés ? Il y avait du personnel de la Ville en nombre suffisant pour le réaliser à notre avis.

La salle aurait très bien pu accueillir toutes les personnes inscrites et tenir les tables de discussion dans le corridor de la salle d'accueil.

Dans le cadre de la présentation faite par la Ville, il est indiqué sur la page de la Mobilité active, que les trottoirs doivent être suffisamment larges, c.a.d. d'un minimum de largeur de 1,75m.

Or dans tous les scénarios, il est inscrit dans les plans que les trottoirs auront 1,5m. Pourquoi la Ville ne respecte-t-elle pas ses propres normes ?

Nous sommes conscients que 0,25m ne peut pas être retiré de la zone Vélo, ni celle des automobiles. Mais est-ce que retiré 0,25m de la zone « verte » est envisageable ? À notre avis, il n'y aurait pas d'impacts majeurs. Cependant, ne pas ajouter 0,25m dans la zone des trottoirs de chaque côté de la rue pourrait avoir un grand impact et des risques pour les piétons principalement. Est-ce que 2 piétons pourraient marcher côte à côte aisément sans piétiner dans la zone « vélo » ? Et s'il y a une chaise roulante et une autre personne qui marche à ses côtés, pourraient-ils le faire sans piétiner dans la zone « vélo » ?

Prioriser la sécurité des personnes vulnérables ou les espaces verts ?

M. André Garon demande s'il serait possible d'avoir une piste bidirectionnelle au lieu d'avoir des pistes cyclables juxtaposées avec le trottoir?

À la table de concertation à laquelle il assiste, M. Jean-Noël Ouisse précise que ce type de piste cyclable n'est pas préconisé, car elle est trop risquée pour les accidents.

M. Mahamadou Sissoko mentionne que le .25 mètres, qui a décidé qu'on ne pouvait pas l'enlever de la portion sur la route?

22-CA-065

SUR UNE PROPOSITION DE M. RAYNALD PELLETIER ET D'UMENT APPUYÉE PAR M. JEAN-NOËL OUISSE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Conseil de quartier de Vanier recommande à la Ville de Québec que, à la suite du réaménagement majeur de la rue Mgr-Plessis, les trottoirs des deux côtés de la rue respectent la norme minimale de la ville, soit de 1,75m., avec la modification proposée.

ADOPTÉ

6. COMITÉS

6.1 – Comité-conseil « Mon environnement, ma santé »

Mme Laveau mentionne qu'il n'y a pas de nouveau développement à ce sujet. Elle fera une relance pour savoir quand le rapport final du projet sera disponible.

6.2 – Table de concertation Vélo

M. Jean-Noël Ouisse mentionne qu'il y a eu une rencontre suite à l'analyse du document sur la mobilité active proposée par la Ville de Québec. On a abordé l'idée de la mobilité active. C'est bien que la vision soit soutenue pour la population. Il y a des questions concernant les grands axes de développement des pistes cyclables et des déplacements actifs. Il faut savoir quelle est la méthodologie.

Les points qui ont été soulevés sont d'appuyer la mobilité active pour contrer les contre-courants qui sont en défaveur de la mobilité active. C'est bien que la vision soit soutenue par la population et par différents organismes. Il y a des questions qui se sont posées par rapport aux grands axes de développement des pistes cyclables. Il y a les réseaux express, les corridors vélo qui ont été développés par rapport à une analyse de développement de la potentialité de déplacement actif. Donc, la Table de concertation Vélo s'est posée la question sur la méthodologie qui a été utilisée pour développer cette étude de potentialiser des déplacements actifs. C'est un développement dans les trois axes qui ont été proposés par la mobilité active.

L'accès Haute-Ville et Basse-Ville constitue un point important. C'est un problème qui n'a pas été abordé dans la vision.

Les stationnements obligatoires dans les nouveaux édifices pour les vélos, ce ne sont pas des aspects qui sont intégrés, sachant que si on veut développer la mobilité active, il faut des supports à vélo pas uniquement dans la rue, mais dans les nouveaux édifices en construction.

Concernant l'amélioration de l'efficacité des intersections, le temps d'attente et le confort, il y a beaucoup de travail à faire pour faciliter les déplacements actifs. Il y a beaucoup d'aspects qui sont faits ailleurs et intéressants auxquels la Ville pourrait se référer.

Il y aura un premier plan d'action qui sera disponible en novembre 2022. Il reste à voir l'échéancier des prochains plans d'action. Le premier sera le corridor vélo vers l'est : à priori, il y aura un axe par année. Charlesbourg sera le premier. Par la suite, c'est Beauport et Lebourgneuf. Ce sera un grand axe développé chaque année. Il y aura 100 kilomètres ajoutés, mais on ne sait pas si cela inclut les vélos et les piétons ou juste les vélos. La Vision s'étale sur cinq ans.

Concernant l'idée d'ajouter la notion de temps de parcours, on le fait pour l'autobus et les véhicules, mais pas pour les vélos. En fonction du tracé, il serait intéressant que les gens soient capables de savoir combien de temps cela pourrait prendre, d'un point A à un point B à vélo. Les éléments de confort entre la sécurité et avoir du plaisir, c'est différent. Il faudrait que les éléments de confort soient plus explicites.

Il faudrait comptabiliser les incidents avec un véhicule à l'arrêt, ce qui n'est pas fait encore. Cela devrait être pris en compte, comme l'emportierage.

Concernant le développement des corridors scolaires incluant les pistes cyclables, c'est très important parce que sans cela, on n'incite pas les jeunes à prendre le vélo. Ce seraient des pistes cyclables et non des bandes en terrain séparé. Mme Laveau mentionne que c'est regrettable, car cela sera fait que dans la dernière année de la planification de la sécurité routière. M. Ouisse ajoute qu'il y a des problèmes de concordance au niveau de la Ville et jusqu'à présent, l'équipe vélo n'est pas suffisamment importante. On en pâtit sur les progrès qui ont été faits dans Vanier.

M. Ouisse mentionne qu'il faudrait ajouter des événements cyclistes pour inciter la création d'une culture « vélo », laquelle permettrait de créer une communauté vélo et développer la mobilité active.

Le financement est quand même considérable et c'est très apprécié.

Quand on parle d'indicateurs de suivi, cela n'est pas toujours très clair. La Table de concertation vélo a suggéré d'avoir une carte interactive par rapport au développement où les citoyens pourraient interagir avec la carte pour faire part des bons points, des améliorations à apporter et ce qui ne va pas. La carte interactive permettrait d'avoir un suivi plus direct entre la population et la Ville.

Concernant les gens à mobilité réduite, M. Raynald Pelletier mentionne que des gens se déplacent avec des fauteuils de performance. M. Jean-Noël Ouisse mentionne qu'il y a un flou entre la législation et les choses qui ont besoin d'être éclaircies. Et ce n'est pas toujours pris en compte. Cela dépend du type de voie. Pour les corridors, ce sera pour aller du point A au point B avec une certaine efficacité. M. André Garon mentionne que ceux qui ont des vélos de performance ne retardent pas le trafic.

M. Ouisse mentionne que cela fait partie de ce qui est préconisé de développer une culture vélo, mais c'est aussi d'apprendre aux gens à circuler ensemble, les uns avec les autres, et non pas uniquement entre vélos, trottinettes et les gens à mobilité réduite, mais avec les véhicules. C'est quelque chose qui s'apprend ensemble. En créant des événements et une culture autour de ce sujet, cela permettrait à toute la population de progresser ensemble.

M. Mathieu Legrand a quitté à 8 h 15.

6.3 – Table de mobilité des quartiers centraux

Mme Laveau mentionne qu'il n'y a pas eu d'autres réunions depuis le mois de juin 2022 à cause des élections. M. Étienne Grandmont, qui était le directeur de Accès Transports Viables, a été élu dans son comté provincial. La personne qui le remplace est très impliquée et est actuellement très débordée, mais les réunions devraient reprendre.

6.4 – Conseils d'établissements – École Sans-Frontières, École Notre-Dame-du-Canada, École secondaire Vanier

Mme Nicole Laveau mentionne que l'école Notre-Dame-du-Canada a déjà déposé sa demande pour la sécurité routière pour l'année 2023-2024. L'École invitera un groupe pour

présenter des pièces de théâtre devant les enfants. La personne qui a soumis la demande a déjà vu la présentation et c'est génial.

Pour l'École Sans-Frontières, un projet sera soumis, mais il n'est pas encore défini.

6.5 – Projet de parc sur le stationnement de Christ-Roi

Mme Jacynthe Fortin mentionne que la dernière réunion a eu lieu le 6 septembre 2022 et aucune autre rencontre n'a eu lieu depuis. Mme Catherine Raymond doit travailler sur une synthèse pour donner suite aux derniers ateliers.

Mme Catherine Raymond mentionne avoir fait une demande importante de financement pour un programme d'Infrastructures avec Nature Québec.

6.6 – Projet Aînés et demande d'un projet d'initiative

Concernant ce projet, Mme Jacynthe Fortin mentionne que la dernière réunion du Comité a eu lieu le 3 octobre 2022 avec Mme Catherine Raymond. Nous avons rassemblé nos données statistiques pour ne conserver que les données les plus pertinentes pour ce qui est visé, soit les critères relatifs à la population et à l'âge principalement.

Les objectifs reformulés du comité sont :

1. Informer les aînés du quartier sur ce qui s'y passe dans Vanier
2. Réseauter les personnes âgées
3. Développer le sentiment d'appartenance dans leur environnement
4. Valoriser l'expérience et le savoir des personnes âgées
5. Susciter leur intérêt sur ce qui les entoure

Mme Fortin mentionne ce qui, prochainement, est envisagé, soit entrer en contact avec d'autres comités sur les aînés, comme celui de Duberger-Les Saules par exemple. Il est prévu aussi de rencontrer certaines ressources de notre milieu, particulièrement Fraternité Vanier. Par ailleurs, l'idée initiale d'un sondage n'est plus retenue. Il s'agira plutôt à moyen terme de réactualiser un carte-brochure de Vanier en fonction des besoins des personnes âgées. Lister et localiser sur cette carte toutes les ressources disponibles qui pourraient leur être utiles semble un projet susceptible de les rejoindre davantage.

Mme Laveau présente un modèle de cette carte qui avait été produite il y a quelques années dans le contexte des familles immigrantes. Elle avait travaillé sur cette carte, projet alors coordonné par la Ruche. On peut s'en inspirer et l'adapter pour les personnes âgées.

Mme Fortin mentionne que la carte peut contenir des renseignements sur les établissements de santé, les services locaux, les services communautaires, la bibliothèque, le bureau d'arrondissement, et les organismes communautaires susceptibles de leur apporter du support. On parle aussi des loisirs, des ressources en hébergement, enfin tout ce qui relève de l'univers des aînés.

Ce projet, qu'il faut monter, deviendra un outil à offrir aux aînés lors des visites prévues à leurs résidences. Pour le financement, un projet d'initiative locale financé par la Ville est prévu, soit un financement maximum de 5,500.00 \$. Mme Mauger mentionne qu'il s'agit plutôt d'un montant de 4,500.00 \$ par année. Peut-on aller chercher le reste où on le désire? Mme Mauger répond que c'est parfaitement possible. Initialement, Mme Laveau

voulait déposer la demande d'initiative ce soir, mais comme il faut aller chercher des informations sur l'impression et le montage, cela prendra plusieurs mois à réaliser. Elle mentionne qu'on se donnera le temps de bien faire les choses.

Mme Fortin mentionne que cette dernière rencontre en a été une finalement de reconsidération des différents aspects du projet, de nature à préciser davantage sur quoi on envisageait travailler.

6.7 – Projet Sécurité routière – Année 2022-2023

Concernant le média utilisé, M. Jean-Noël Ouisse mentionne que ce sera un vidéo pour les médias sociaux, c'est-à-dire un spectacle vivant et des pancartes affichées dans les rues. Ce sera ciblé pour différents usagers de la route : véhicules, piétons, vélos, triporteurs. On peut produire plusieurs sortes de pancartes. Il est possible de produire quelque chose d'intéressant avec un budget de 3,000.00 \$.

Il sera possible de s'associer avec d'autres conseils de quartier pour réduire les coûts de graphisme; seul le logo sera changé.

Mme Laveau mentionne qu'il faudra donc que le document doit être déposé soit suffisamment avancé pour la prochaine assemblée. Il faudra aussi que le document soit adopté.

Concernant la sécurité routière en général, Mme Laveau constate depuis bien longtemps qu'aux intersections, les quatre feux piétonniers s'allument en même temps mais les gens ne respectent pas le code. Ils traversent en « x ». C'est partout pareil.

M. Jean-Noël Ouisse demande si le code peut changer? M. Ouisse mentionne que des gens de la Ville lui ont répondu que c'est le temps d'attente. Si on pouvait traverser en diagonale, cela prend plus de temps, donc des feux plus longs. Il faudrait y avoir un panneau où les traverses en diagonale soient autorisées. La Ville a le pouvoir de changer sa réglementation et faire des projets-pilotes. M. Trudel mentionne que c'est illégal; mais c'est toléré. Ce n'est pas supposé être ainsi.

Mme Laveau demande si nous pourrions demander à la Ville et à la police municipale de faire une campagne de promotion pour inciter les gens à respecter le code?

Mme Mauger mentionne qu'à Montréal, les feux s'allument automatiquement.

M. Forget mentionne qu'au lieu de faire des projets-pilotes pour la traverse en diagonale, il serait plus simple de les mettre dans le cycle des feux de circulation. Par contre, c'est un aspect très difficile à réaliser pour la Ville.

6.8 – Vanier 2040

Mme Laveau mentionne qu'il n'y a pas eu de développement depuis la dernière assemblée.

Pour le bénéfice des participants, Vanier 2040 est une réflexion en plénier sur différents thèmes, comme la sécurité routière, le transport, l'aménagement urbain et tous les thèmes

qui touchent la vie quotidienne en ville. Les réflexions ne sont pas encore terminées, car beaucoup de projet ont dû être traités entretemps en 2022.

7. FONCTIONNEMENT

7.1 – Adoption des procès-verbaux du 21 et 29 juin 2022 et suivi.

22-CA-066

SUR UNE PROPOSITION DE M. MAHAMADOU SISSOKO ET SECONDÉE PAR M. RAYNALD PELLETIER, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal du 20 septembre 2022 avec les modifications apportées.

ADOPTÉ

Mme Laveau demande si des nouvelles seront disponibles sous peu concernant la consultation sur la participation citoyenne. Mme Mauger répond que ce sujet suit son cours.

7.2 – Correspondance

À la suite de la résolution concernant le déneigement de la ruelle Laperrière, M. Jean-Noël Ouisse mentionne qu'il y a un passage utilisé par les piétons et le déneigement est refusé par la Ville. Le passage se situe entre la rue Turcotte qui arrive en arrière du magasin Super C. C'est un passage très utilisé par les piétons à l'arrière. Est-ce qu'il serait possible d'avoir un arrangement entre Trudel Alliance et la Ville?

M. Mathieu Forget mentionne qu'il y a trois terrains. M. Jean-Noël Ouisse précise qu'il s'agit d'un terrain qui appartient à la Ville. M. Forget demande de lui envoyer un courriel pour voir comment on peut aider dans ce dossier. Il y a un tronçon qui a accès à un terrain privé, mais la population l'emprunte.

M. Jean-Noël Ouisse précise qu'il y a une partie asphaltée et une butte avec des plantes et c'est la Ville qui en fait l'entretien. Un des points de la Ville, c'est que le tronçon va de la voie publique à un terrain privé. M. Forget mentionne qu'il peut appuyer le Conseil de quartier sur ce sujet.

Mme Mauger mentionne que le dossier accroche au niveau des budgets. Elle fait la lecture de la réponse de la Ville à ce sujet, laquelle se lit comme suit :

Bonjour, après validation des budgets, la demande est refusée. De plus, cette demande ne cadre pas avec la Politique de viabilité hivernale. En effet, les liens piétonniers qui sont déneigés sont les liens faisant partie d'un cheminement scolaire désigné ou donnant accès soit à un établissement d'enseignement, au circuit de transport en commun ou à un attrait touristique important. Les liens donnant accès à des commerces ou des terrains privés (n'appartenant pas à la Ville) ne sont pas déneigés.

M. Mathieu Forget précise que le terrain appartient à la Ville. Mme Gemma Drouin demande s'il s'agit de gens qui demeurent tout près? M. Ouisse mentionne qu'il s'agit de gens qui demeurent de 100 à 300 mètres qui utilisent ce tronçon. Mme Drouin demande si les résidents ne pourraient pas se mettre ensemble pour déneiger. Pour cela, M. Ouisse précise qu'il faudrait demander si des gens sont intéressés à le faire. M. Mathieu Forget précise que si quelqu'un prend en charge le déneigement et qu'il ne le fait pas, il y a une question d'assurance-responsabilité, c'est plus compliqué.

M. Mathieu Forget désire savoir d'où les gens partent et se dirigent vers quel endroit. Mme Laveau demande s'il s'agit du magasin Super C ? Est-ce que le magasin Super C pourrait commanditer le déneigement? Il suggère de documenter le dossier du côté du Conseil de quartier et il fera des approches de son côté, car il serait intéressant de voir l'impact sur la clientèle des commerces. M. Forget reviendra sur le sujet. M. Forget mentionne que ce sujet est important et très intéressant et c'est un beau projet. Mme Jacynthe Fortin demande s'il s'agit d'une demande faite par un groupe de citoyens? M. Jean-Noël Ouisse précise qu'il a constaté le problème. L'hiver, le tronçon ne peut être emprunter avec une poussette. M. Forget mentionne que c'est aussi le cas pour les personnes handicapées.

M. Forget ajoute également qu'il serait bien de comptabiliser ces corridors dans le Vieux Vanier. Il serait intéressant de connaître cette mobilité furtive. C'est très important, car cela peut changer le mode de transport utilisé par la population (véhicule versus vélo).

M. Jean-Noël Ouisse mentionne que cela va dans le même sens que l'idée de suggérer un passage juste à côté de la voie ferrée, à côté d'Hydro-Québec. Les gens au nord de la voie ferrée auront un accès beaucoup plus directement et un passage sécurisé.

M. Mathieu Forget et M. Jean-Noël Ouisse planifieront un moment pour en discuter.

Mme Laveau mentionne qu'elle a envoyé un courriel pour une 2^e fois la liste des demandes pour donner suite aux élections. Elle a reçu quelques accusés de réception de candidats non élus. Elle a repris la même résolution et l'a envoyée au député élu, M. Mario Asselin. Il en a accusé réception. Si jamais, il veut venir à notre assemblée, il est le bienvenu. Ce sujet est à suivre.

7.3 – Trésorerie

M. Mahamadou Sissoko mentionne que le solde du compte est de 3,916.98 \$ en date du 18 octobre 2022. Ce montant tient compte du montant de 3,000.00 \$ obtenu pour le projet sur la sécurité routière.

7.4 – Paiement des services de secrétariat

22-CA-067

SUR UNE PROPOSITION DE MME JACYNTHE FORTIN ET SECONDÉE PAR MME GEMMA DROUIN, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de défrayer un montant de 95.00 \$ pour les services de secrétariat fournis par Mme Renée Poulin pour l'assemblée du 18 octobre 2022.

ADOPTÉ

8. DIVERS

Résolution du Comité VERDI

Lors de l'assemblée du 21 juin 2022, M. Jean-Noël Ouisse mentionne que suite au vote, l'adoption de la résolution n'a pas été faite. Le vote était majoritairement en faveur de la résolution.

Mme Laveau rappelle que le résultat du vote était, à ce moment-là, trois pour, deux abstentions et un contre. Elle mentionne qu'elle demeure sur sa position, car il y a deux énoncés qui sont faux et elle est inconfortable avec cet aspect.

Le premier énoncé se lit comme suit : « attendu qu'aucun budget n'est prévu à la Ville de Québec pour remédier à cette carence ». La Ville a un budget, mais il n'est pas suffisant. Il n'est pas réparti et on ne sait pas combien de fonds seront alloués à Vanier. Une résolution a été produite sur ce sujet en septembre 2022.

Le deuxième énoncé se lit comme suit : « attendu que les promoteurs privés ne sont aucunement contraints pour augmenter significativement les espaces verts ». Ce n'est pas vrai. Elle a vérifié dans le document du PPU original et on exige 10% à 20%. Les promoteurs ont des obligations pour les nouvelles constructions.

M. André Garon mentionne qu'il est d'accord avec le contenu, mais au lieu d'appuyer cette résolution, le Conseil de quartier pourrait faire une résolution qui pourrait être semblable à celle proposée ce soir. Cela renforcerait le sujet.

M. Jean-Noël Ouisse mentionne que cela ne viendrait pas aider Verdi-Vanier car c'est une lettre de soutien, et différents organismes signent la lettre de soutien pour montrer leur intérêt.

Mme Laveau clôt la discussion en mentionnant qu'au mois de juin, lorsque nous avons produit notre mémoire du PPU, à la page 12-13 du procès-verbal, le Conseil de quartier a très détaillé ce qu'on voulait. C'est aussi bon sinon mieux.

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

SUR UNE PROPOSITION DE M. RAYNALD PELLETIER ET SECONDÉE PAR M. MAHAMADOU SISSOKO, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de procéder à la levée de l'assemblée à 21 h 08

ADOPTÉ

Mme Nicole Laveau
Présidente

Mme Gemma Drouin
Secrétaire